Branche écoles

Section Marne

03.26.88.25.53 - 51@se-unsa.org

www.se-unsa.org

A diffuser dans l'école

SE-UNSA FLASH ÉCOLES

24 Novembre 2006

Menu du jour :

1- Action ISSR -
2- Calendrier prévisionnel des CAPD
3- Permutations informatisées
4- Actions Salaires
5- Epreuves 1er concours interne
6- Fiche Pratique : Relations avec les parents à l'école

1- Action ISSR : « on ne change pas les règles du jeu, en cours d'année ! »

A compter du 1er janvier 2007, les personnels bénéficiant de l'ISSR ne la toucheront plus que les seules journées travaillées. Intervenant en cours d'année scolaire, cette mesure pénalise d'autant plus les collègues.
Rappel du principe de l'ISSR : cette indemnité n'est aucunement une indemnité de déplacement correspondant au seul kilométrage effectué, mais une indemnité de sujétion compensant la nécessité pour un remplaçant de s'adapter à un nouveau poste et parfois à un nouveau niveau d'enseignement dans les plus brefs délai, de se déplacer à la demande et parfois même de se loger sur place (enseignants du second degré nommés hors de leur zone).

Cette décision a été prise sans concertation ni des personnels concernés ni de leurs représentants élus. Cette mesure académique fait suite à des décisions de Tribunaux Administratifs dans d'autres académies, mais la modification n'est pas entérinée sur le plan national puisqu'en juin dernier le Ministère maintenait les conditions de ces ISSR.

Une action intersyndicale (**SE-UNSA**/ FSU/ SGEN-CFDT /CGT) est programmée le **mercredi 6 décembre**. Les personnels concernés, ainsi que tous ceux qui sont solidaires, sont appelés à participer à une assemblée générale à 14h30, maison des syndicats à Reims.
Nos revendications : que le Recteur **suspende cette décision**, afin de permettre aux collègues de terminer l'année scolaire dans les conditions actuelles et qu'une **concertation soit ouverte** afin d'étudier de **nouvelles modalités d'indemnisation**.

Le **Se-UNSA** revendique dans ses motions de congrès, une nouvelle définition de l'**ISSR**, constituée de 2 parties :
-Une part fixe liée à l'exercice de la fonction de remplaçant (sujétion spéciale)
-Une part variable , correspondant aux coûts réels des déplacements

En outre, pour les personnels amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre professionnel (en dehors de ceux bénéficiant de l'ISSR) , nous revendiquons le remboursement des frais de déplacement à hauteur des frais réels.

2- Calendrier prévisionnel des CAPD

18 janvier : liste aptitude des directeurs d'école / Majoration des 500 points permuts /Préparation stages psy
12 avril : postes à profil / mesures de carte scolaire / mi-temps annualisés
15 mai : 1er mouvement
19 juin : avancement à la hors classe
Du 19 au 21 juin : liste d'aptitude PE / 2ème mouvement
28 août : 3ème mouvement

3- Permutations informatisées

N'hésitez pas à nous contacter pour une simple demande d'infos, ou un suivi détaillé de votre dossier. Votre demande de permutation doit se faire sur i-prof avant le 13 décembre.

4- Actions Salaires

L'intersyndicale Fonction publique a demandé à être reçue le **30 novembre** par le ministre afin de lui remettre les "cartes pétitions". Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse intersyndical Fonction publique. Les organisations syndicales exigent, de la manière la plus urgente, l'ouverture de véritables négociations sur ces dossiers. Plus d'infos sur : http://www.se-unsa.org/page_cadres.php?id=40

5- Epreuves 1er concours interne

Les épreuves d'admissibilité tombent, cette année, pendant les vacances de février de la zone B.
Le **SE-UNSA** est intervenu au Ministère pour qu'une autre solution soit trouvée dès le 18 septembre. Après de multiples relances, nous avons reçu le 16 novembre une fin de non recevoir :

6- Fiche Pratique : Relations avec les parents à l'école

Nous tenons à votre disposition sur simple demande au 51@se-unsa.org, une fiche pratique synthétique sur les relations avec les parents d'élèves, qui reprend les nouvelles dispositions des textes 2006.

Vos contacts au Se-UNSA :

Céline ROBCIS
Titulaire élue à la CAPD
Permanence à la section le **jeudi**
06 89 89 79 59

Aline GEERAERTS
Secrétaire 1er degré
Permanence à la section le **vendredi**
06 30 41 57 32

Jean-Michel ALAVOINE
Responsable Jeunes Enseignants
Permanence à la section le **lundi**

Michel CHAVALLARD
Secrétaire départemental du **SE-UNSA** Marne
Permanence **tous les jours**
03.26.88.25.53

Les infos pratiques, l'actualité sur **http://se-unsa51.ouvaton.org/**

Avec le SE-UNSA Je fais la différence !

Vous aimeriez recevoir ce flash-info sur votre mail perso ? envoyez nous un message à 51@se-unsa.org
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.

SE-UNSA Marne Maison des Syndicats, 15, bd de la Paix , BP 149 51055 REIMS cedex
☎ **03.26.88.25.53** Fax : 03 26 40 92 78 **51@se-unsa.org** Site national : www.se-unsa.org